



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANQUAMINE 401

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ANQUAMINE 401
Numéro du produit	11465
UFI	UFI: UN22-90JH-900H-XUDY

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	agent de durcissement
--------------------------	-----------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	11465

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

## ANQUAMINE 401

<b>Mentions de danger</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.
<b>UFI</b>	UFI: UN22-90JH-900H-XUDY
<b>Contient</b>	FORMALDEHYDE, POLYMER WITH N1-(2-AMINOETHYL)-N2-[2-[(2-AMINOETHYL)AMINO]ETHYL]-1,2-ETHANEDIAMINE, 2,2'-[1,4-BUTANEDIYLBIS(OXYMETHYLENE)]BIS[OXIRANE], 4,4'-(1-METHYLETHYLIDENE) BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)BIS[OXIRANE], REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYLE, POLYOXYPROPYLEN DIAMINE, AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

FORMALDEHYDE, POLYMER WITH N1-(2-AMINOETHYL)-N2-[2-[(2-AMINOETHYL)AMINO]ETHYL]-1,2-ETHANEDIAMINE, 2,2'-[1,4-BUTANEDIYLBIS(OXYMETHYLENE)]BIS[OXIRANE], 4,4'-(1-METHYLETHYLIDENE) BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)BIS[OXIRANE], REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYLE  Numéro CAS: 180583-06-6	<b>50 - &lt; 100%</b>						
<b>Classification</b> Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411							
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><b>POLYOXYPROPYLEN DIAMINE</b></td> <td style="width: 33%; text-align: right;"><b>3 - &lt; 5%</b></td> </tr> <tr> <td>Numéro CAS: 9046-10-0</td> <td>Numéro CE: 618-561-0</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119557899-12-XXXX</td> </tr> </table>		<b>POLYOXYPROPYLEN DIAMINE</b>	<b>3 - &lt; 5%</b>	Numéro CAS: 9046-10-0	Numéro CE: 618-561-0		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119557899-12-XXXX
<b>POLYOXYPROPYLEN DIAMINE</b>	<b>3 - &lt; 5%</b>						
Numéro CAS: 9046-10-0	Numéro CE: 618-561-0						
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119557899-12-XXXX						
<b>Classification</b> Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412							

**ANQUAMINE 401****AMINES, POLYETHYLENEPOLY-,  
TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION****3 - < 5%**

Numéro CAS: 90640-66-7

Numéro CE: 292-587-7

Numéro d'enregistrement REACH: 01-  
2119487290-37-XXXX**Classification**

Acute Tox. 4 - H302

Acute Tox. 4 - H312

Skin Corr. 1B - H314

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1 - H317

Aquatic Chronic 2 - H411

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la  
composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Information générale**

Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

**Inhalation**

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Contact cutané**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.  
<NOTE TO PHYSICIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.> Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Contact cutané**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Indications pour le médecin**

Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.  
<NOTE TO PHYSICIANS: Application of corticosteroid cream has been effective in treating skin irritation.>

## ANQUAMINE 401

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Acide nitrique (HNO<sub>3</sub>). Ammoniac. Fumée âcre ou vapeurs. Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines. Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Approcher le déversement contre le vent. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## ANQUAMINE 401

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les conteneurs vides. Éviter le contact avec les matières suivantes: Nitrites inorganiques. Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines. Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Stocker à l'écart des produits suivants: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Nitrites inorganiques. Nitrous acid (HNO<sub>2</sub>), Nitrosating agents Oxydants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

#### POLYOXYPROPYLEN DIAMINE (CAS: 9046-10-0)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.36 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	eau douce; 0.015 mg/l eau de mer; 0.0143 mg/l Sédiments (eau douce); 0.132 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.125 mg/kg rejet intermittent; 0.15 mg/l Sol; 0.0176 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; 7.5 mg/l

#### AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION (CAS: 90640-66-7)

## ANQUAMINE 401

### DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.74 mg/kg/jour  
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.29 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Cutanée; Effets systémiques: 10 mg/kg/jour  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.32 mg/kg/jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.38 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.53 mg/kg/jour  
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 6940 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.036 mg/cm<sup>2</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2071 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.56 mg/cm<sup>2</sup>  
 Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

### PNEC

- eau douce; 0.0068 mg/l  
 - eau de mer; 0.0068 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 0.341 mg/kg  
 - Sédiments (eau de mer); 0.746 mg/kg  
 - STP; 4.6 mg/l  
 - Sol; 0.274 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.  
 Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Polychlorure de vinyle (PVC)  
 Alcool polyvinylique (PVA).  
 Il est recommandé de changer fréquemment.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## ANQUAMINE 401

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Ambré.
<b>Odeur</b>	Ammoniac.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	100°C
<b>Point d'éclair</b>	> 100°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	< 6.65 hPa @ 21°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.09 @ 21°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau. > 500 g/l eau @ 21°C
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

## ANQUAMINE 401

### 9.2. Autres informations

Autres informations                    Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Réactivité                                Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique                    Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses                    Des réactions avec les produits suivants peuvent provoquer des explosions: Peroxydes. Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines . Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydes d'azote (NOx). Nitrites inorganiques. Nitrites organiques. Nitrous acid (HNO<sub>2</sub>), Nitrosating agents  
Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines . Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter                    Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles                    Eviter le contact avec les matières suivantes: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Nitrites organiques. Nitrites inorganiques. Nitrous acid (HNO<sub>2</sub>), Nitrosating agents Oxydants puissants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux                    Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Acide nitrique (HNO<sub>3</sub>). Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Fumée âcre ou vapeurs.  
Dans certaines conditions, la substance peut former des nitrosamines . Les nitrosamines sont cancérigènes dans les études sur les animaux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale)                    DL<sub>50</sub> ATE: > 5000 mg/kg, Orale, Rat Valeur estimée.

ETA orale (mg/kg)                        50.476,47

##### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)                    DL<sub>50</sub> ATE: > 5000 mg/kg, Cutanée, Lapin Valeur estimée.

ETA cutanée (mg/kg)                        37.058,82

##### Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)                    Pas de données de test particulières disponibles.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée                    Provoque une irritation cutanée.  
Irritant pour la peau. Lapin

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## ANQUAMINE 401

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Lapin
<b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant. Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Non sensibilisant. (<10% A.I.)
<b><u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u></b>	
<b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>	Pas d'information disponible.
<b>Essais de génotoxicité - in vivo</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Cancérogénicité</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>	
<b>Exposition unique STOT un</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inhalation</b>	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### POLYOXYPROPYLEN DIAMINE

##### Toxicité aiguë - orale

<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	2.885,3
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	DL <sub>50</sub> 2885.3 mg/kg, Orale, Rat
<b>ETA orale (mg/kg)</b>	2.885,3

## ANQUAMINE 401

### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	2.979,7
<b>Espèces</b>	Lapin
<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	DL <sub>50</sub> 2979.7 mg/kg, Cutanée, Rat
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	2.979,7

### Toxicité aiguë - inhalation

<b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>	DL <sub>50</sub> > 0.74 mg/l, Inhalatoire, Rat
---	--

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

<b>Données sur l'animal</b>	Corrosif. Lapin OECD 404
-----------------------------	--------------------------

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Lapin OECD 405
---	---

### Sensibilisation cutanée

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non sensibilisant. Cobaye
--------------------------------	---------------------------

<b>Inhalation</b>	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Sévère irritation pulmonaire. Irritation sévère du nez et de la gorge. Peut provoquer des lésions internes.
<b>Ingestion</b>	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Provoque de graves brûlures.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.

### AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

### Toxicité aiguë - orale

<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	1.716,2
<b>Espèces</b>	Rat
<b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>	OECD 401
<b>ETA orale (mg/kg)</b>	1.716,2

### Toxicité aiguë - cutanée

<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	1.260,0
<b>Espèces</b>	Lapin
<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	OECD 404
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	1.260,0

## ANQUAMINE 401

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Provoque des brûlures. Nocif par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact oculaire** Provoque des brûlures.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations écologiques sur les composants

#### POLYOXYPROPYLEN DIAMINE

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

## ANQUAMINE 401

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1.21 mg/l, Daphnia magna  
CE<sub>50</sub>, 24 heure: > 10 mg/l, Daphnia magna

#### Informations écologiques sur les composants

#### POLYOXYPROPYLEN DIAMINE

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: > 15 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
OECD 203

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heure: 80 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** ErC50, 72 heure: 15 mg/l, Selenastrum capricornutum  
EC10, 72 heure: 1.4 mg/l, Selenastrum capricornutum  
OECD 201

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 3 heure: 750 mg/l, Boues activées  
OECD 209  
NOEC, 3 heure: 310 mg/l, Boues activées  
OECD 209

#### AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

**Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques.

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 420 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 24 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 6.8 mg/l, Selenastrum capricornutum  
OECD 201

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 2 heures: 97.3 mg/l, eau douce

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

#### Informations écologiques sur les composants

#### POLYOXYPROPYLEN DIAMINE

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 0%: 28 jour  
OECD 301B

#### AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

## ANQUAMINE 401

**Persistence et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 17 %: 84 jours

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### POLYOXYPROPYLEN DIAMINE

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 1.34

#### AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: -3.16

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### POLYOXYPROPYLEN DIAMINE

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### POLYOXYPROPYLEN DIAMINE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

# ANQUAMINE 401

## AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION

Autres effets néfastes Indéterminé.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	Déchets classés comme déchets dangereux. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT FORMALDEHYDE, POLYMER WITH N1-(2-AMINOETHYL)-N2-[2-[(2-AMINOETHYL)AMINO]ETHYL]-1,2-ETHANEDIAMINE, 2,2'-[1,4-BUTANEDIYLBIS(OXYMETHYLENE)]BIS[OXIRANE], 4,4'-(1-METHYLETHYLIDENE) BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)BIS[OXIRANE], REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYLE, TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT FORMALDEHYDE, POLYMER WITH N1-(2-AMINOETHYL)-N2-[2-[(2-AMINOETHYL)AMINO]ETHYL]-1,2-ETHANEDIAMINE, 2,2'-[1,4-BUTANEDIYLBIS(OXYMETHYLENE)]BIS[OXIRANE], 4,4'-(1-METHYLETHYLIDENE) BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)BIS[OXIRANE], REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYLE, TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS FORMALDEHYDE, POLYMER WITH N1-(2-AMINOETHYL)-N2-[2-[(2-AMINOETHYL)AMINO]ETHYL]-1,2-ETHANEDIAMINE, 2,2'-[1,4-BUTANEDIYLBIS(OXYMETHYLENE)]BIS[OXIRANE], 4,4'-(1-METHYLETHYLIDENE) BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)BIS[OXIRANE], REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYLE, FORMALDEHYDE, POLYMER WITH N1-(2-AMINOETHYL)-N2-[2-[(2-AMINOETHYL)AMINO]ETHYL]-1,2-ETHANEDIAMINE, 2,2'-[1,4-BUTANEDIYLBIS(OXYMETHYLENE)]BIS[OXIRANE], 4,4'-(1-METHYLETHYLIDENE) BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)BIS[OXIRANE], REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYLE, AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION, AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, TETRAETHYLENEPENTAMINE FRACTION)

## ANQUAMINE 401

**Nom d'expédition (ADN)** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT FORMALDEHYDE, POLYMER WITH N1-(2-AMINOETHYL)-N2-[2-[(2-AMINOETHYL)AMINO]ETHYL]-1,2-ETHANEDIAMINE, 2,2'-(1,4-BUTANEDIYLBIS(OXYMETHYLENE)]BIS[OXIRANE], 4,4'-(1-METHYLETHYLIDENE) BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)BIS[OXIRANE], REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYLE, TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

## ANQUAMINE 401

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

##### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

##### Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

E2

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

##### Inventaires

##### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## ANQUAMINE 401

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

<b>Date de révision</b>	06-05-22
<b>Numéro de version</b>	5.000
<b>Remplace la date</b>	23-04-21
<b>Numéro de FDS</b>	11465

## ANQUAMINE 401

<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jacq Pattinson

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.